



Huissier ordonnant le montant de la mensualite

Par **juju77**, le **21/10/2008** à **20:13**

est ce qu un huissier a le droit de choisir le montan de la mensualite sou peine de relance les poursuite

Par **ellaEdanla**, le **22/10/2008** à **15:11**

Bonjour,

vous ne pouvez pas imposer à votre créancier un paiement fractionné.

Ainsi, votre créancier peut refuser vos propositions et vous en faire d'autres et demander à l'huissier de reprendre les poursuites si vous ne les respectez pas.

Toutefois, en fonction de l'état d'avancement de la procédure, il vous est peut-être possible de saisir le Juge de l'Exécution d'une demande de délai.

Mais pour pouvoir vous renseigner à ce sujet, il faudrait nous en dire plus : y a-t-il un titre exécutoire rendu à votre encontre ? Quelle procédure a déjà été mise en place ?

Cordialement.

Par **juju77**, le **22/10/2008** à **18:37**

je paye deja une somme depuis quelque mois l huissier veut que j augmente c ette somme sous peine de relancer la procedure mai je ne roule pas sur l or alors

Par **ellaEdanla**, le **23/10/2008** à **10:19**

BONJOUR,

Je ne peux que vous rappeler mon post précédent sur l'impossibilité pour vous d'imposer un paiement fractionné.

Prenez rendez-vous avec l'huissier afin de lui exposer votre situation financière actuelle et voyez ensemble pour fixer des mensualités au maximum de vos capacités de remboursement.

Pour ce qui est de demander des délais au juge, je vous l'ai déjà dit il me faut plus de renseignements.

Bon courage,

CORDIALEMENT.